

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BARDOS  
PYRENEES ATLANTIQUES**

SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2020

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

L'an deux mille vingt, et le huit septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN - Odette DIBON - CELHAY Martine - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSES : Jean-Baptiste LAMOTE - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DELAGE Véronique

La Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil communautaire du 31 juillet 2020 a pris une délibération relative à la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et à l'adoption de son règlement intérieur.

Elle indique que la CLECT a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes membres et Communauté d'Agglomération et qu'elle doit être renouvelée à chaque changement de mandature.

Elle précise que chaque conseil municipal doit désigner en son sein un représentant titulaire et un représentant suppléant pour y siéger.

Elle propose donc de désigner ses 2 représentants sachant qu'un seul représentant par commune est autorisé à siéger à la CLECT, le membre suppléant ne pouvant siéger valablement qu'en cas d'absence du titulaire.

**Le Conseil Municipal**, où l'exposé de la Maire, à l'unanimité des membres présents,

**DESIGNE** Maïder BEHOTEGUY en tant que représentant titulaire et Lionel DIRIBARNE en tant que suppléant :

La Maire,  
Maïder BEHOTEGUY

